

C O M I T É
D É P A R T E M E N T A L

« OFFICIEL DE
F N
NATATION »

FASCICULE DE FORMATION

84
NATATION

Mise à jour en date du 01/01/2016

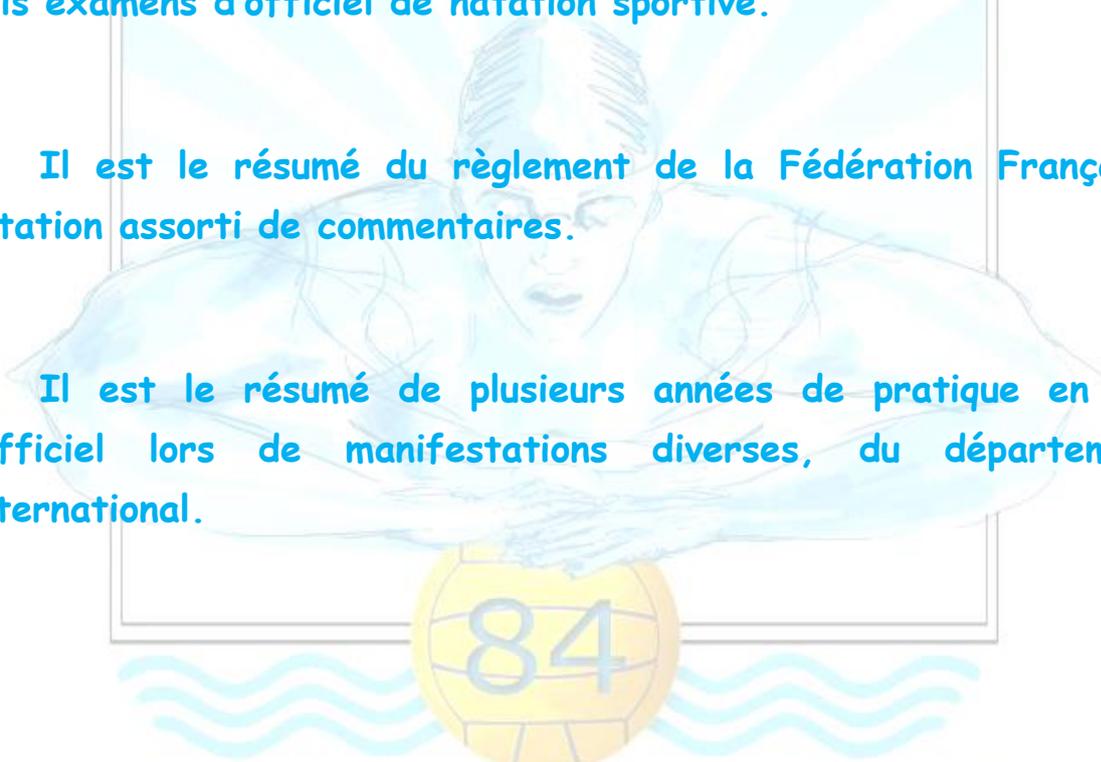
COMITÉ DÉPARTEMENTAL

Cette documentation ne remplace pas le règlement de natation édité par la Fédération Française de Natation dont la connaissance approfondie est indispensable.

Ce document se veut être un support de travail pour les officiels, pour toutes les personnes désireuses de préparer l'un de nos trois examens d'officiel de natation sportive.

Il est le résumé du règlement de la Fédération Française de Natation assorti de commentaires.

Il est le résumé de plusieurs années de pratique en qualité d'officiel lors de manifestations diverses, du département à l'international.



NATATION

SOMMAIRE :

Les Sept Commandements de l'Officiel :	page 4
Introduction :	page 5
Définitions : FINA - LEN - FFN :	page 6
Appellation :	page 6
L'organisation matérielle d'une compétition :	page 7
Chronologie d'une épreuve de 4 nages :	page 8
Table de cotation :	page 8
Titre - record et/ou meilleure performance :	page 8
Catégories d'âge :	page 8
Le chronométrage : automatique - semi-automatique - manuel :	page 8
La tenue du nageur :	page 9
L'organisation d'une compétition :	page 9
Le jury d'appel :	page 10
Le jury :	page 10
La formation du jury :	page 11
Les temps de passage :	page 13
Les officiels : les 10 commandements - l'officiel - les trois catégories C - B - A :	page 13
Le recyclage des officiels :	page 23
Les nages : départ - nage libre - dos - brasse - papillon - 4 nages - course - relais :	page 23
L'attribution des couloirs :	page 28
Modèle de calcul du temps moyen :	page 29
Répartition dans les séries, compétitions sans finales :	page 30
Répartition dans les séries, compétitions avec $\frac{1}{2}$ finales et finales :	page 31
Conclusion :	page 32

Les sept commandements de l'Officiel

C O M I T É
D É P A R T E M E N T A L

Suivre l'évolution des règlements et des pratiques (expériences)

Arriver à chaque compétition moralement et physiquement préparé

F I N

Traiter tout le monde avec respect et courtoisie

Etre attentif

Avoir une communication agréable

Etre réaliste et « professionnel »

Traiter chaque réunion comme si c'était la plus importante

N A T A T I O N

Introduction :

Lors d'une compétition de natation, nous retrouvons plusieurs catégories de personnes dans un même espace physique, la piscine :

« Le Jury - les entraîneurs - les nageuses - les nageurs - les familles ».

Chacune d'entre elles a des obligations envers les autres.

Le Jury : il est composé d'Officiels de natation, chacun avec des prérogatives propres et des missions bien définies.

Les Entraîneurs : leur travail commence en amont des compétitions de natation. Il est de leur devoir et de leur compétence d'apprendre à nager à leurs « élèves » et de les préparer à la compétition.

Cet apprentissage comprend les techniques de nage et de départ, la maîtrise des virages et le comportement des compétiteurs au bord des bassins.

L'entraîneur inscrit ses nageuses et ses nageurs à une compétition de natation sportive. Ces derniers sont sous sa responsabilité durant toute la durée de la réunion.

Les nageuses et les nageurs : ils sont inscrits sur certaines nages lors d'une compétition. Il leur appartient d'être présents et à l'heure. Il leur appartient de mettre en œuvre les aspects techniques propres à chaque nage et ce, jusqu'à la fin de leurs prestations. Les nageuses et les nageurs d'un club forment une équipe encadrée par le ou les entraîneurs, seuls responsables et non les parents.

Les nageuses et les nageurs, après avoir effectué leur prestation dans le style demandé, sont invités à se rapprocher de leurs entraîneurs, occasion pour ce dernier de pouvoir faire, éventuellement, des commentaires de l'exercice tant sur le plan chronométrique que qualitatif. A ce niveau, les parents ne sont pas compétents.

Les familles : elles accompagnent les nageuses et les nageurs à la piscine. Le comportement des parents ne doit pas interférer dans le travail de l'entraîneur, ne doit pas perturber l'activité du jury. Parfois, l'enthousiasme de certains parents oblige le Juge Arbitre à intervenir pour un retour à une plus grande sérénité au bord du bassin. Si les encouragements sont tolérés (cris, bruits divers...), il est rappelé qu'il est interdit d'accompagner une nageuse ou un nageur qui est dans l'eau en le suivant le long du bassin. Ce comportement peut être cause de disqualification du compétiteur. Les familles utilisent des chronomètres, à titre personnel. Il faut savoir que ces prises de temps n'ont aucune valeur. Si litige, il y a, l'intervention est de la compétence de l'entraîneur uniquement (ou du responsable de l'équipe), que ce soit sur des questions de prises de temps ou sur des disqualifications.

N A T A T I O N

Si des parents souhaitent chronométrer leurs enfants, nous ne pouvons que les encourager, les inviter à rejoindre le groupe des officiels en passant les examens.

Mais pour cela, il faut donner d'un peu de son temps.

Quelques définitions :

La **FINA**, Fédération Internationale de Natation Amateur, créée en 1908, a pour objectif de développer la natation, organiser des manifestations internationales et le suivi des règlements techniques.

La LEN : Au plan européen, nous avons la Ligue Européenne de Natation

La FFN : Au plan national, nous avons la Fédération Française de Natation, entité sous-jacente de la Fédération Internationale de Natation Amateur. Créée en 1920, sous le régime d'association loi de 1901, la FFN comprend les disciplines suivantes :

Natation - Plongeon - Water-polo - Maîtres

Natation synchronisée - Natation en eau libre

Elle est formée de 6 zones interrégionales et de 29 Comités Régionaux. Elle est consultable sur internet à l'adresse suivante : <http://www.ffnatation.fr>

Elle s'occupe de la mise en place des règles spécifiques à la natation française et notamment les officiels « A » - « B » - « C »

Au niveau régional, elle est représentée par les Comités Régionaux, pour nous le Comité de Provence de Natation dont le siège est à MARSEILLE (13). La Région organise la gestion des officiels sur la région : examens - recyclages - suivi des actions.

Au niveau local, elle est représentée par les Comités Départementaux pour nous, le Comité de Vaucluse de Natation, sous l'autorité du Comité Régional, organise les recyclages et les formations au plan départemental. Le Département, actuellement, c'est 12 clubs.

Et dernier échelon, les clubs, plus petites entités du système fédéral, qui recrutent les officiels.

Comme dans tout système, nous fonctionnons beaucoup par sigles :

NL = Nage Libre - Pap. = Nage Papillon - Br = Nage Brasse - 4N = 4 nages - D.= dos

Appellation : piscine : établissement couvert - Bassin : établissement de plein air

La majorité des piscines publiques comportent un bassin de 25 mètres de longueur pour une largeur variant de 10 à 20 mètres (certaines sont plus étroites et certaines sont plus larges), soit en général 4 couloirs de nage. Certaines piscines ont 5 voire 6 couloirs de nage

Une piscine olympique est un bassin de 50 mètres de longueur par 25 mètres de large et sert pour les compétitions internationales. Depuis quelques années, nous voyons se construire des piscines de 10 couloirs.

L'organisation matérielle d'une compétition :

Avant une compétition, le bassin et l'ensemble de l'enceinte sportive seront soigneusement préparés. Pour le Bassin, une organisation matérielle est exigée. Et l'ensemble de l'installation sera vérifié et prêt à accueillir la compétition.

-Les lignes d'eau doivent délimiter chaque couloir et être munies de repères de distances.
Repères des 15 mètres : la longueur maximale autorisée pour les coulées au départ et à chaque virage pour les épreuves de Nage Libre, de Dos, de Papillon et du 100 4 Nages est de 15 mètres. Un repère doit être identifiable sur chaque ligne d'eau (15 mètres de chaque extrémité).

-Les plots nécessitent une inspection notamment quant à leur stabilité.

-la Corde de faux départ : obligatoire et placée à 15 mètres du départ

-les lignes de virage ornées de fanions : obligatoires pour les épreuves de dos et 4 nages, placés à 5 mètres de chaque extrémité.

-Température de l'eau : en moyenne de 26° (+ ou - 1° C.)

-Des chaises seront mises à disposition des officiels et des nageurs

-Plaques de longueur : elles sont placées à l'opposé des plots de départ, lors des épreuves de nage libre de 800 et 1500 mètres, sous la responsabilité des juges de virages.

-Affichage des nombres (début de l'épreuve) :

<i>Epreuves :</i>	<i>bassin de 25 mètres</i>	<i>bassin de 50 mètres</i>
<i>800 mètres</i>	<i>31</i>	<i>15</i>
<i>1500 mètres</i>	<i>59</i>	<i>29</i>

Remarques : lors de son utilisation, la plaque de longueur ne doit pas être mise dans l'eau, ni trop haute, ni sur les côtés du bassin. Elle doit être visible par le nageur et les membres du jury. Il est pertinent d'attendre que le nageur ait fini sa reprise de nage avant de la retirer et de changer le numéro. Nombre de nageur visualise le chiffre lors du premier mouvement de bras de reprise de nage, après avoir effectué le virage.

-Les plages : elles pourront accueillir correctement les nageurs, les entraîneurs mais également les officiels.

-La chambre d'appel : en général présence d'une seule chambre d'appel, excepté pour des compétitions majeures (J.O par exemple). Lieu de rassemblement des nageuses et des nageurs environ un $\frac{1}{4}$ d'heure avant leur épreuve. Lieu de vérification de l'identité des nageurs et de coordination pour l'accès aux plages de départ.

Le Juge Arbitre ou le directeur de la compétition réalise le contrôle en s'aidant de sa check liste dans le but de valider l'organisation du bassin et de ses abords. Tout doit être prêt avant le démarrage de la compétition. Ce contrôle sera systématisé à chaque réunion.

Ordre chronologique d'une épreuve de 4 nages :

Individuel : Papillon - Dos - Brasse - Nage Libre

Relais : Dos - Brasse - Papillon - Nage Libre

Table de cotation : Le temps réalisé par le nageur est converti en points à l'aide de la table de cotation « Natation Sportive ».

Titre de « Champion de France » : Le titre de « Champion de France » n'est attribué que lors des Championnats de France de Natation.

Record et/ou Meilleure Performance : Les records soulignent les meilleurs temps toutes catégories confondues. Les meilleures performances soulignent des records par année d'âge. L'âge est déterminé par rapport à l'année civile (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

Seuls les records établis dans les piscines d'eau douce sont reconnus. De même, les records ne peuvent être établis que par des nageurs portant un maillot de bain approuvé par la F.I.N.A.

Les catégories d'âge :

Catégorie « Avenir » : 9 ans et moins

Catégorie « Poussin » : 10 et 11 ans

Catégorie « Benjamin » : 12 et 13 ans

Catégorie « Minime » : 14 et 15 ans

Catégorie « Cadet » : 16 et 17 ans

Catégorie « Junior » : 18 - 19 et 20 ans

Catégorie « Sénior » : 21 ans et plus

Catégorie « Master » : 25 ans et plus

Le Chronométrage :

-**Automatique** : C'est le starter qui lance le départ au moment où il appuie sur le klaxon. Le lancement du chronomètre est, dans ce cas, automatique.

Ce sont les nageurs qui, à l'arrivée, arrêtent le chronomètre en touchant la plaque de touche. L'arrivée est automatique.

-**Semi-automatique** : C'est le starter qui lance le départ au moment où il appuie sur le klaxon. Le lancement du chronomètre est, dans ce cas, automatique.

A l'arrivée du nageur, le chronométrateur arrête le chronomètre au moment où le nageur touche le mur en utilisant une poire adaptée qui diffuse le résultat directement à l'informatique. L'arrivée de la course s'effectue donc manuellement (pas de plaque). De même la prise de temps se prend toujours à l'aplomb du bassin.

-**Manuel** : Au signal sonore du starter (sifflet, pistolet, klaxon) les chronométrateurs démarrent leur chronomètre.

A l'arrivée du nageur, le chronométreur arrête son chronomètre au moment où le nageur touche le mur (pas de plaques). Pour éviter les erreurs, il est préférable d'appuyer sur le bouton « lap » (temps de passage ou intermédiaire) plutôt que sur le bouton « Stop ». De même la prise de temps se prend toujours à l'aplomb du bassin.

Tous ces systèmes de chronométrage n'ont pas la même valeur. Pour valider un résultat, le système automatique sera privilégié. Le temps pris manuellement par les chronométreurs ne sera utilisé que si le chronométrage automatique et/ou semi-automatique est défaillant ou non utilisé.

Ce qui nous donne : **AUTOMATIQUE - SEMI-AUTOMATIQUE - MANUEL**

Lorsque le chronométrage au 1/1000^{ème} est disponible, le troisième chiffre ne doit pas être utilisé pour déterminer le temps ou le classement.

1' 18" 253

1' 18" 25

La tenue du nageur : Depuis le 16 septembre 2009, lors des épreuves de natation, les compétiteurs doivent porter des maillots de bain d'une pièce pour les hommes et d'une ou deux pièces pour les femmes qui,

-Pour les hommes, ne doit pas dépasser au dessus du nombril et au dessous des genoux,

-Pour les femmes, ne doit pas couvrir le cou, ni dépasser au-delà des épaules et dessous des genoux.

Le maillot de bain doit être réalisé dans une matière « textile » exclusivement. Les « fermetures éclairs » et autres dispositifs de fermetures ne sont pas autorisés. Il est interdit de porter un maillot de bain transparent.

Certains maillots de bain de certaines marques sont interdits par la F.I.N.A pour les championnats du monde. Sur le plan local, il suffit d'appliquer la règle concernant la taille des maillots. Réglementairement, cette tâche incombe au Juge Arbitre (GR5.3). Pour simplifier la gestion, lors de nos compétitions, le Juge Arbitre peut déléguer cette tâche auprès de la chambre d'appel. Le port de deux maillots n'est pas autorisé. Le nageur peut porter deux bonnets superposés. Tout type de bonnet peut être utilisé du moment que les dessins ne représentent pas de caractère offensant.

L'organisation d'une compétition :

Une compétition de natation se déroule dans un bassin de 25 mètres ou de 50 mètres obligatoirement homologué.

Le chronométrage est automatique, semi-automatique, ou à défaut manuel, sous le contrôle d'un jury et avec la présence d'un délégué désigné soit par la fédération, soit par le comité régional ou par le comité départemental, suivant le niveau de la compétition.

Le délégué : Depuis quelques années, il est fait mention, dans la composition du jury de la présence d'un délégué. Il est désigné par l'instance qui organise la compétition (Fédéral, Régional, Départemental). Au début de la compétition, il forme le jury d'appel.

-Il a tout pouvoir :

- Pour faire observer les règlements
- Pour disqualifier un concurrent pour fausse déclaration d'engagement
- Pour contrôler les licences
- Pour contrôler l'identité des concurrents ainsi que celle des officiels
- Pour interdire la participation des nageurs non régulièrement qualifiés ou licenciés
- Pour disqualifier tout membre de la fédération dont la tenue ou la conduite laisserait à désirer.

Le jury d'appel : Les membres doivent être licenciés, toujours en nombre impair avec un minima de 3. Ils ne doivent pas forcément être officiels mais doivent connaître parfaitement le règlement F.I.N.A. Le délégué en assume la présidence, en cas d'absence du délégué, le Juge Arbitre assume cette fonction. Un officiel faisant parti du jury ne peut pas être membre du jury d'appel. Il juge les réclamations présentées par le responsable du club au maximum 30 minutes après la fin de l'épreuve. Les décisions du jury d'appel peuvent être contestées (article 105 du règlement intérieur de la FFN) sous 48 H 00. Les réclamations transitent toujours par le Juge Arbitre qui les traite en premier. La forme écrite est obligatoire

Le jury : lors de compétition de natation, un jury est mis en place pour garantir la bonne application des règles et décisions de l'instance organisatrice : **FFN** pour la France, **LEN** pour l'Europe et **FINA** pour l'international.

Le jury d'une réunion sportive est formé d'officiels « A » - « B » - « C » dont le nombre peut varier en fonction de l'importance de la compétition. Ces officiels sont sous la responsabilité du Juge Arbitre.

Par son comportement, le jury est un acteur essentiel de la réussite d'une compétition. Il est important que chaque officiel se sente solidaire du groupe et ait conscience du soutien du Juge Arbitre, en cas de prise de décision. Une attitude commune pour tous assoit l'autorité et la crédibilité du jury. Le respect du règlement est le principe de base de toute décision.

Le jury est indépendant vis-à-vis des clubs et des personnes : nageuses, nageurs, entraîneurs, dirigeants et surtout le public. Toutes contestations doivent immédiatement être orientées vers le Juge Arbitre.

« Le jury est indépendant et impartial ».

« Le doute doit toujours bénéficier au nageur »

« Ce qui n'est pas formellement interdit, est autorisé »

« De même, ce n'est pas parce que ce n'est pas beau ou pas courant que ce n'est pas bon »

NATATION

Un jury à minimum comprend :

Compétition nationale : 1 J-A / 1 starter / 2 juges de nage / 8 juges de virage côté virage / 8 juges de virage côté départ.

Chronométrage automatique avec doublage semi-automatique (bouton poussoir) : 8 chronométreurs au bouton poussoir / 8 chronométreurs manuels. Les chronométreurs au bouton poussoir pourront également être juge de virage côté départ. Il n'y a pas de juge à l'arrivée.

Compétition de référence interrégionale : même jury que pour une compétition nationale.

Compétition de référence régionale ou départementale : 1 J-A / 1 starter / 2 juges de nage / 4 juges de virage côté virage

Il est admis pour le chronométrage : 2 chronométreurs par ligne, plus 2 chronométreurs « volants » qui pourront, à la demande du J-A soit chronométrer les deux premiers, soit remplacer un chronométreur défaillant ou bien prendre la fonction du 3^{ème} chronométreur d'une ligne à la demande du responsable d'un club si la réalisation d'un record est envisagée. Dans ce cas de figure, il faut prévoir un juge à l'arrivée. Côté départ, un chronométreur pourra, à la demande du J-A, assurer également la fonction de juge de virage.

Compétition d'animation : 1 J-A / 1 starter / 2 juges de nage / 2 juges de virage côté virage. Pour le chronométrage, un chronométreur par ligne, plus deux chronométreurs volants, un juge à l'arrivée ou à défaut le juge arbitre.

La formation du jury : pour certaines compétitions, le Juge Arbitre est désigné au début de la saison sportive. Pour les compétitions régionales, le Juge Arbitre et le starter peuvent être désignés au début de la saison. Pour les autres membres du jury, l'organisation s'effectue pendant l'échauffement des nageurs. Au plan départemental, nous assurons une gestion des officiels « A » à l'aide de calendriers trimestriels prévisionnels. Et le jury, souvent est constitué au bord du bassin, pendant l'échauffement des nageurs :

Ouverture de la piscine : correspond à l'heure d'ouverture des portes de la piscine, donnant l'accès à tous les acteurs de la réunion. Les officiels de chaque club se retrouvent dans le même espace pour s'identifier et organiser le jury : Dès l'arrivée à la piscine, s'informer sur le lieu et l'heure du rassemblement des officiels.

Echauffement des nageurs : cette période, généralement, dure 1 H 30 (entre 1 H 00 et 2 H 00). Pendant ce temps, les officiels se retrouvent pour les essais chronos, s'inscrivent sur l'ordinateur (logiciel de traitement des officiels) ou, à défaut, sur un support papier appelé « feuille de présence ».

-Le Juge Arbitre accueille tout le monde et vérifie sur le logiciel Extranat, si les officiels présents sont bien licenciés auprès de la FFN. Si la procédure papier est utilisée et que des officiels extérieurs (non connus localement) au Département se présentent, il faudra vérifier de la même façon, leur affiliation à la FFN.

-Une fois tous les officiels inscrits, le Juge Arbitre fait l'appel et, si besoin, fait une annonce micro demandant aux officiels de rejoindre le point de rencontre au plus vite.

-Lorsque tous les officiels sont présents, il les invite à suivre les ordres du starter pour un essai chrono dont la durée minimale est de 10 minutes.

-Le starter lance l'essai chrono comme pour un départ de course.

-Pendant les 10 minutes d'essai, le Juge Arbitre présente la compétition, le programme, les éventuelles adaptations réglementaires et précise le mode d'organisation des officiels pour la manifestation.

-Le Juge Arbitre vérifie les présences avant de céder la place au starter pour la clôture de l'essai chrono.

-Le starter termine l'essai chrono.

-Le Juge Arbitre note l'ensemble des temps des chronométreurs et établit la feuille de jury. Les auteurs des temps les plus précis, au regard du groupe présent, sont affectés par le Juge Arbitre aux lignes centrales, puis, par ordre décroissant en alternant aux lignes extérieures. Quel que soit son grade, l'officiel qui est chronométreur n'assure que cette **seule et unique tâche**. Inversement, tout autre officiel ne peut pas chronométrer. En fonction des effectifs et au regard du grade des présents, il peut être demandé à certains officiels d'assumer plusieurs fonctions.

-Le Juge Arbitre annonce la composition du jury, une fois celui-ci finalisé. Et, en fonction du poste attribué, chaque officiel s'équipe (plaquette, chrono, feuilles de disqualification, sifflet, stylos, programme de la réunion.....).

-Le starter vérifie le bon état de marche du matériel lorsqu'il y a un équipement électronique.

-Le Juge Arbitre transmet la feuille de jury au secrétariat de la compétition, vérifie la disposition complète du bassin (plaques de longueur, tension des lignes, chaises pour les chronométreurs et les nageurs, ligne de virage, ligne des 15 mètres...), ordonne l'évacuation du bassin avec l'aide des juges de nage et du starter.

-10 minutes avant le début des courses, les officiels prennent leur place, la compétition peut démarrer.

Lors d'une compétition, un nageur suivi et renseigné dans son allure de course, à partir du bord du bassin est disqualifiable. Cette règle est valable aussi bien pour l'entraîneur que pour le dirigeant, un autre compétiteur ou un parent.



Les temps de passage :

Bassins de 25 mètres

COURSE	DISTANCE : report des temps cumulés au dos des fiches Par précaution le dernier temps de la course peut y figurer.
50	50
100	50 100
200	50 100 200
200 4 nages individuel	50 papillon 50 dos 50 brasse - 200 4N
400	50 100 200 400
400 4 nages individuel	50 papillon 100 papillon 100 dos 100 brasse - 400 4N
800	50 100 200 300 400 500 600 700 800
1500	50 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000 1100 1200 1300 1400 1500
Relais 4x100 NL	50 100 200 300 400 NL
Relais 4x100 4 N	50 dos 100 dos 100 brasse 100 papillon - 400 4N

Les Officiels :

Le comportement de l'officiel : peut se résumer à travers :

N°	Les « 10 Commandements de l'Officiel »
1	Je suis respectueux des décisions de mes collègues.
2	Je suis indépendant.
3	Je suis attentif au signal du starter.
4	Je suis impartial en toutes circonstances.
5	Je n'encourage ni ne donne des informations à un nageur (voix ou gestes).
6	En aucun cas, je n'accompagne un nageur sur le bord du bassin.
7	Mes doutes bénéficient au nageur. Si je ne suis pas sur, je m'abstiens.
8	Je prends mes décisions en mon âme et conscience en fonction des directives reçues.
9	Je signale une infraction au Juge-Arbitre sans attendre la fin de l'épreuve (par écrit normalement, sauf pour les officiels « C »).
10	Pour les distances de 800 m NL et de 1500 m NL, je n'oublie pas de faire mon propre pointage des longueurs.

L'officiel : C'est une personne bénévole, reconnue par une instance départementale, comme étant « apte » à assurer une fonction dans l'encadrement des compétitions de natation.

Comme dans tous les sports, la natation est régie par un ensemble de règles. L'officiel est là pour appliquer ces règles. Il œuvre au niveau départemental, régional, fédéral et international. La confrontation des compétiteurs impose le respect de ces règles. Ce qui oblige les officiels à avoir une certaine homogénéité dans le « travail d'arbitrage ».

Pour être officiel, il suffit de passer un examen propre à chaque grade. Il s'agit plutôt d'un contrôle de connaissances. Il n'est pas nécessaire de posséder des qualités particulières, la motivation et le sérieux suffisent. En aucun cas, cette action de formation doit être perçue comme un « examen sanction ».

Pour les officiels, même s'il existe une formation théorique, l'expérience s'acquiert en très grande partie au bord des bassins et auprès des anciens, par l'observation et les échanges. Il est évident qu'un ancien nageur acquerra plus rapidement de l'expérience surtout pour juger des défauts de nage. Mais ce n'est pas une condition obligatoire.

En natation, les règles sont précises et il n'y a pas de place pour une interprétation personnelle. Etre officiel doit être un plaisir et non une contrainte. Personne n'est obligé de le faire s'il n'en a pas envie.

En cas de besoin, pour les officiels « A », le responsable départemental peut être amené à leur demander d'être disponible sur telle ou telle compétition, dans un souci de parvenir à constituer un jury « correct ». Au bord du bassin, en fonction du nombre d'officiels présents, le jury est plus ou moins conséquent. Plus il y a d'officiels, plus les tâches peuvent être réparties, évitant ainsi le cumul des tâches pour certains.

Les officiels prennent leur décision de manière autonome et indépendamment les uns des autres, sauf indication contraire figurant dans le règlement de la natation.

« Les officiels ont un devoir de réserve.

Et leur enthousiasme excessif n'est pas le bienvenu ».

Sur un bassin de 25 mètres, 4 couloirs, un jury c'est entre 28 à 31 personnes : 1 à 2 J-A / 1 à 2 starters / 2 juge de nage / 8 contrôleurs de virage / 1 juge à l'arrivée / 2 à 3 personnes au secrétariat / 1 à 2 personnes à la chambre d'appel / 12 chronométrateurs

Sur un bassin de 50 mètres, 8 couloirs, un jury c'est entre 48 à 53 personnes : 1 à 2 J-A / 1 à 2 starters / 2 à 4 juges de nage / 16 contrôleurs de virage / 1 juge à l'arrivée / 2 à 3 personnes au secrétariat / 1 à 2 personnes à la chambre d'appel / 24 chronométrateurs (absence de chronométrage électronique).

Si une configuration minimale n'est pas atteinte, le Juge Arbitre, à son appréciation, a la possibilité d'annuler la compétition.



Etre officiel c'est :

Avoir un rôle actif lors des compétitions

Permettre de composer un jury avec des personnes à chaque poste

Permettre aux nageuses et aux nageurs de participer à des compétitions

Connaitre et échanger avec ses semblables

Comprendre les problèmes des nageuses et des nageurs

Apprécier le « travail », la performance des nageuses et des nageurs

Etre au fait des règlements sportifs et techniques

Se préparer et traiter chaque compétition comme si c'était la plus importante

Faire preuve d'impartialité et de rigueur, sans oublier que le doute doit toujours profiter au nageur

Les trois catégories d'officiel :

OFFICIEL « C »

Officiel « C » : fonction de chronométreur. Pour être officiel, il faut faire acte de candidature, avoir l'âge requis, être licencié à la FFN, avoir participé à une réunion d'information préalable, organisée par le comité régional ou départemental

Examen : Pour se présenter à l'examen, il faut :

Etre licencié FFN - être âgé de 14 ans à la date de l'examen - avoir fait acte de candidature auprès du Comité Départemental (imprimés sur le site du Comité) - être en capacité d'utiliser un chronomètre et être attentif aux consignes du responsable des officiels. Quelque fois, une séance d'information préalable peut être organisée soit par les clubs, soit par le responsable départemental.

Essais chronos : Lors d'une compétition FFN, après s'être identifié auprès du Juge Arbitre (dossier de candidature transmis en amont au Département) participation à des essais chronos à l'aide d'une feuille d'essai.

Le candidat doit réaliser au minimum 40 prises de temps. Il est conseillé d'éviter les épreuves de plus de 400 mètres et de varier les épreuves, en nage et en distance. Les temps de passage ne sont pas valables.

Il devra y avoir au moins deux chronométreurs officiels dans la ligne en plus du candidat. Son temps sera alors utilisé pour la détermination du temps officiel.

Cas d'un chronométrage manuel avec 3 chronométreurs : les temps du candidat annoncés et enregistrés au 1/100^{ème} de seconde seront comparés aux temps manuels des officiels de la ligne.

Pour être admis, le candidat ne devra pas avoir plus de 10 écarts de temps supérieurs ou égaux à 10/100^{ème}. Les écarts de temps compris entre 1 et 9/100^{ème} ne sont pas comptabilisés.

Exemple 1 : 10 écarts de 10 à 19/100^{ème} : ADMIS

Exemple 2 : 7 écarts de 10 à 19/100^{ème} + 3 écarts de 20 à 29/100^{ème} : ADMIS.

Exemple 3 : 7 écarts de 10 à 19/100^{ème} + 2 écarts de 20 à 29/100^{ème} + 1 écart de 30 à 39/100^{ème} : ADMIS

Deux écarts de temps supérieurs ou égaux à 40/100^{ème} oblige le candidat à repasser une session d'examen.

Pour conserver le titre d'officiel « C » : obligation de participer à 4 réunions par saison sportive (1 réunion = 1 $\frac{1}{2}$ journée). Dans le cas où l'officiel « C » n'aurait pas effectué ses 4 réunions durant la saison sportive, il devra obligatoirement participer l'année suivante à une session de recyclage avant de pouvoir de nouveau officier. Un officiel ne répondant pas aux critères précédemment énoncés se verra retirer son titre d'officiel. Pour le récupérer, il devra reprendre la procédure depuis le début.

La fonction de chronométreur : l'objectif de l'officiel « A » - « B » - « C » est de **prendre les temps des nageurs intermédiaires et finaux, en fonction des distances nagées**. Le chronométreur peut être amené à observer des fautes commises par les nageuses et les nageurs. Il n'est pas dans ses attributions d'en faire un signalement ou une remarque au compétiteur.

Sur un bassin de 50 mètres où les chronométreurs sont à l'opposé du starter, lorsque l'équipement le permet, le chronométreur doit déclencher son chronomètre à la vue du flash plutôt qu'au signal sonore et ceci afin d'éviter le retard dû à la vitesse de propagation du son.

Lors d'une compétition, l'officiel « C » prend place sur sa chaise, en retrait, sur la plage de départ, signifiant ainsi qu'il est prêt. Il vérifie l'identité du nageur et pour les relais, l'identité et l'ordre de départ des nageurs. Aux coups de sifflets brefs du Juge Arbitre, il remet son chronomètre à zéro. Au long coup de sifflet du Juge Arbitre, il se lève et se positionne derrière le nageur.

Lorsqu'un faux départ est déclaré avant la course, le Juge Arbitre reprend la procédure de départ au long coup de sifflet (le second pour le dos et le relais 4 nages). Les chronométreurs restent debout. Un chronométreur ne peut pas rappeler les concurrents lors d'un faux départ.

Au signal de départ du starter (sifflet, klaxon, pistolet...) il déclenche son chronomètre. : **ne pas anticiper**. Lorsque le nageur a atteint la ligne des 10 mètres, il se rassoit.



Sur chaque course, le chronométrateur chargé des temps de passage se lève à chaque fois que le nageur est à environ 15 mètres du mur.

Bassin de 25 mètres		Bassin de 50 mètres	
50 mètres toutes nages		50 mètres toutes nages	
100 m toutes nages (sauf 4 nages)	50 mètres	100 m toutes nages (sauf 4 nages)	
200 m 4 nages	50 mètres	200 m 4 nages	
200 m nages	Tous les 50 mètres	200 m autres nages	100 mètres
400 mètres	Tous les 50 mètres	400 mètres	Tous les 100 mètres
800 mètres NL	Tous les 50 mètres	800 mètres NL	Tous les 100 mètres
1500 mètres NL	Tous les 50 mètres	1500 mètres NL	Tous les 100 mètres

Pour les temps de passage et le temps d'arrivée, le chronométrateur s'approche du bord du bassin, à la verticale du mur, et arrête son chronomètre (bouton lap) lorsque le nageur touche : **ne pas anticiper**. Il ne remet pas son chronomètre à zéro dans l'hypothèse d'une éventuelle vérification du Juge Arbitre ou du Chronométrateur en Chef (en cas de litige). S'il commet une fausse manœuvre ou si son chronomètre est défaillant, il doit immédiatement avvertir le Juge Arbitre.

ASTUCE : Lors des départs, pour ne pas avoir d'écarts importants : ne pas regarder ni le starter, ni le nageur au moment du départ.

Le temps réalisé par le nageur doit être inscrit sur la fiche de course dans la case adéquate de façon **très lisible, sans rature et sans surcharge des chiffres**. Le temps de tous les chronométrateurs doit figurer sur la fiche de nage : noter la performance au 1/100^{ème}.

Certains chronométrateurs ont également pour mission d'assurer la fonction de « juge de virage » (officiel B ou A).

Les temps proposés par des candidats réalisant des essais chronos doivent être mentionnés sur les fiches des nageurs (dans le cas où il y a moins de 3 chronométrateurs dans la ligne).

ATTENTION : auparavant, le temps donné par « l'officiel » en essai « C » ne comptait pas.

Les chronométrateurs n'ont pas à calculer le temps moyen des nageuses et des nageurs.

Si trois chronométrateurs ont trois temps différents, le temps intermédiaire sera le temps officiel. Si deux des trois chronométrateurs ont un temps identique, on enregistre le temps des deux chronos identiques. S'il n'y a que deux chronométrateurs par ligne, le temps officiels sera le temps moyen arrondi au centième inférieur. Tous les chronométrateurs d'une même ligne ne peuvent appartenir au même club.

Le Juge Arbitre a autorité pour vérifier les temps enregistrés sur les chronomètres. C'est pour cette raison qu'il ne faut pas remettre à zéro son chronomètre avant d'avoir entendu les coups de sifflets brefs du Juge Arbitre qui annoncent la course suivante.

Lorsque j'assume la fonction de chronométreur :

- Je ne permets pas à un nageur de s'asseoir nonchalamment sur le plot, en attendant le départ.
- Je dois être libre de mes mouvements, de mes déplacements. Seul le nageur et moi peuvent se trouver derrière le plot.
- Je veille à ce que le nageur évacue le bassin par les côtés (échelles).
- Lors d'un chronométrage électronique, je ne mets pas le pied sur le rebord de la plaque de touche.
- j'inscris lisiblement les temps réalisés sur la fiche, intermédiaires et finaux.

Equipement : si possible une tenue blanche, son propre chronomètre en état de fonctionnement, son (ses) stylo(s) et sa tablette.

OFFICIEL « B »

Officiel « B » : âge minimum 16 ans - fonction de chronométreur, de juge de virage, de juge à l'arrivée

Examen :

Le titre d'officiel « B » est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves écrites et pratiques de l'examen prévu à cet effet.

Pour se présenter à l'examen, il faut remplir les conditions suivantes : être licencié à la FFN - être âgé de 16 ans à la date de l'examen - avoir fait acte de candidature auprès du Comité Départemental (documents sur le site du comité).

Le candidat déjà officiel « C » devra se soumettre à l'épreuve écrite et aux épreuves pratiques de juge à l'arrivée et de juge de virage.

Le candidat non officiel « C » devra se soumettre à l'épreuve pratique de chronométrage, à l'épreuve écrite et aux épreuves pratiques de juge à l'arrivée et de juge de virage.

Epreuve pratique de chronométrage : voir la rubrique officiel « C »

Epreuve écrite : les candidats devront répondre à toutes les questions du questionnaire officiel « B » de la FFN. 10 mauvaises réponses seront tolérées sur un ensemble de 55 questions. Une séance de formation est organisée en amont, durant laquelle, les règlements seront expliqués et le contenu du questionnaire étudié et commenté dans sa totalité, d'une façon généraliste et obligatoirement 15 jours avant l'examen. La validité à cette épreuve a une durée d'un an maximum et permet de poursuivre la formation, les épreuves pratiques. Toutes réponses partielles seront considérées comme fausses.

Epreuves pratiques de juge à l'arrivée et de juge de virage : avoir assuré deux fois, lors d'une compétition FFN, la fonction de juge de virage (20 courses minimum côté plot et côté virage) et une fois la fonction de juge d'arrivée (20 courses minimum) sous le contrôle du Juge Arbitre de la réunion ou de tout examinateur officiel A désigné par le Comité Régional ou Départemental et avoir été jugé apte par ces personnes suscitées.

Si le nombre de courses le permet, rien n'empêche le Juge Arbitre d'autoriser le passage d'un deuxième examen, sur une même réunion.

Les fonctions de l'officiel « B » :

Juge à l'arrivée : Cette fonction disparaît lorsqu'il y a trois chronométreurs par ligne, sur la totalité des couloirs de nage. Des officiels placés de part et d'autre dans l'alignement du mur sont nécessaires et toujours en nombre impair.

Ils notent par écrit l'ordre des arrivants, confrontent leurs relevés respectifs, consultent le Juge Arbitre si besoin est. Leur classement est prioritaire sur celui déterminé à partir des temps des chronométreurs.

ATTENTION : C'est toujours le Juge Arbitre qui décide en s'appuyant sur les éléments dont il dispose, de l'ordre d'arrivée en cas de litige.

Lorsqu'il y a une installation électronique et qu'elle fonctionne normalement, les temps manuels et les relevés visuels ne sont pas pris en compte.

Le starter et le juge de virage peuvent aussi cumuler cette fonction en plus de la leur, sur décision du Juge Arbitre.

Juge de virage : dans la mesure du possible, il y a un juge de virage par couloir de nage et à chaque extrémité du couloir (côté plot de départ et côté virage).

Leur rôle consiste à observer les nageurs lors des différents virages : toucher du mur et reprise de nage conformes aux règlements en vigueur.

Côté virage, (pour les épreuves de 800 et 1500 mètres NL), ils ont aussi pour mission d'enregistrer le nombre de longueurs accomplies par les nageurs et de leur donner, à l'aide de panneaux présentés lors de leur passage, le nombre de longueur restant à parcourir.

Côté plot, lors des relais, il leur est demandé de s'assurer que le nageur ne quitte pas le plot avant que le coéquipier ait touché le mur. Enfin dans les épreuves de 800 et de 1500 mètres NL, ils sont tenus d'avertir à l'aide d'un signal sonore (cloche ou sifflet) les nageurs quand il reste deux longueurs et 5 mètres à parcourir.

Les infractions sont signalées au Juge Arbitre par écrit. Chaque officiel « B » doit connaître la spécificité des virages propres à chaque style de nage : dos - brasse - papillon - nage libre.

L'officiel « B » devra participer au moins, une fois tous les deux ans, à une séance de recyclage, organisée chaque année soit par le Comité Régional soit par le Comité Départemental.

Equipement : si possible une tenue blanche, son propre chronomètre en état de fonctionnement, son (ses) stylo(s), son sifflet et sa tablette

Présence : la qualité d'officiel « B » est validée sous condition que le titulaire ait officié au minimum, sur le plan départemental, régional, national ou international à 8 réunions différentes dans la saison (1 réunion = 1 $\frac{1}{2}$ journée).

Dans le cas où l'officiel « B » n'aurait pas effectué ses 8 réunions durant la saison sportive, il devra obligatoirement participer l'année suivante à une session de recyclage avant de pouvoir de nouveau officier.

Un officiel ne répondant pas aux critères précédemment énoncés se verra retirer son titre d'officiel. Pour le récupérer, il devra reprendre la procédure depuis le début.

OFFICIEL « A »

Officiel « A » : fonction de juge arbitre, de starter, de juge de nage, secrétariat, chronométrateur en chef, juge de virage en chef, juge à l'arrivée en chef plus les fonctions de l'officiel B et de l'officiel « C ».

Formation : pour passer l'examen d'officiel « A », il faut être âgé de 18 ans à la date de l'examen, être licencié FFN, adresser une demande au Département pour passer les épreuves théoriques et pratiques pour la catégorie « A ». Être titulaire depuis au moins deux ans du titre d'officiel « B » de natation sportive. Avoir satisfait à une réunion de formation sous la direction d'un officiel « A » désigné formateur.

Le titre d'officiel « A » de natation est décerné aux personnes ayant satisfait aux épreuves suivantes :

L'épreuve écrite : les candidats doivent répondre à toutes les questions du questionnaire fédéral officiel « A » qui comprend 70 questions. 10 mauvaises réponses seront tolérées. Une séance de formation est organisée en amont, durant laquelle, les règlements seront expliqués et le contenu du questionnaire étudié et commenté dans sa totalité, d'une façon généraliste et obligatoirement 15 jours avant l'examen. La réussite à cette épreuve a une validité d'un an maximum et permet de poursuivre la formation par les épreuves pratiques. Toutes réponses partielles seront considérées comme fausses.

L'épreuve pratique : Les candidats devront avoir tenu de façon satisfaisante, sous l'autorité d'un Juge Arbitre en titre ou un examinateur officiel « A » désigné à cet effet, les postes suivants

Juge Arbitre - Starter - Juge de Nage

Superviseur/Secrétariat de la compétition (vérification du programme, du chronométrage et des résultats),

durant deux réunions sportives FFN pour les fonctions de Juge Arbitre, Starter et juge de nage (25 épreuves au minimum) et une réunion comme superviseur.

Pour obtenir le titre d'officiel « A » de natation, le candidat devra être jugé dans chaque fonction.

L'officiel « A » devra participer au moins, une fois tous les deux ans, à une séance de recyclage, organisée chaque année soit par le Comité Régional soit par le Comité Départemental

Présence : la qualité d'officiel « A » est validée sous condition que le titulaire ait officié au minimum, sur le plan départemental, régional, national ou international à 8 réunions différentes dans la saison (1 réunion = 1 $\frac{1}{2}$ journée).

Equipement : si possible une tenue blanche, son propre chronomètre en état de fonctionnement, son (ses) stylo(s), son sifflet et sa tablette

Les fonctions de l'officiel « A » :

Juge Arbitre : il vérifie que les installations au bord du bassin sont conforme aux règlements (plots de départ, corde des 15 mètres, « corde de faux départ », lignes de virages avec fanions à 5 mètres des extrémités, plaques de signalisation pour les 800 et 1500 mètres nage libre....). il forme le jury, fait procéder aux essais chronos, donne des directives avant le début de la compétition, a autorité sur tous les officiels, s'assure que tous les officiels sont à leur poste avant le début de la compétition, procède à l'opération de départ :

Par une série de coups de sifflet bref pour ordonner aux nageurs de retirer leur vêtement, sauf le maillot de bain,

Par un long coup de sifflet pour ordonner aux nageurs de prendre position sur les plots de départ pour la nage libre, la brase, le paillon, les relais et les quatre nages individuelles.

Pour le dos et le relais 4 nages, à ce premier long signal les nageurs doivent entrer immédiatement dans l'eau en sautant ou plongeant

Puis au deuxième coup de sifflet long, les nageurs doivent prendre immédiatement la position de départ.

Il met les nageurs sous le contrôle du starter en faisant un geste vers celui-ci avec le bras tendu à l'horizontale. Le bras tendu reste dans cette position jusqu'à ce que le départ ait été donné. Si le juge arbitre baisse le bras, le starter ne donne pas le départ et attend que le juge Arbitre lui redonne le contrôle du départ en tendant son bras.

Il peut décider qu'il y a un faux départ en donnant un coup de sifflet, lorsqu'on applique la règle de deux départs.

Il disqualifie tout nageur ayant commis une violation des règles de natation, constatée par lui-même ou par un officiel autorisé ;

Il prend toutes les décisions pour le bon déroulement de la compétition, décide dans les cas non prévus par les règlements.

Il juge les réclamations.

Il peut relever de leur fonction, les officiels se montrant défaillants ou incompetents.

En l'absence de chronométrage automatique ou semi-automatique, décide du classement en cas de discordance entre les temps des chronométreurs et les places des juges à l'arrivée.

Il note sur son programme tous les événements qui se déroulent durant la compétition (disqualification, faux départs, incidents...) afin de pouvoir faire un rapport en cas de besoin.

Starter : Il se tient sur le bord du bassin, à 5 mètres environ de l'extrémité du bassin.

Il donne le départ d'une course après en avoir reçu le signal par le Juge Arbitre (bras tendu à l'horizontal).

Il donne le commandement « à vos marques » pour que les nageurs prennent leur position de départ, avec au moins un pied à l'avant du plot de départ.

Il donne le signal de départ dès que tous les nageurs sont immobiles.

Il peut rappeler les nageurs s'il juge que le départ n'est pas correct, si s'applique la règle des deux départs.

Après un 1^{er} faux départ, le starter ou le speaker doit annoncer : 2^{ème} départ.

Si le Juge Arbitre baisse le bras, après que les nageurs soient sous le contrôle du starter, le signal de départ ne doit pas être donné.

Si le Juge Arbitre décide que le 1^{er} départ n'est pas correct, le starter doit déclencher le signal de faux départ, qui doit être le même que celui du départ.

Si le signal pour le 2^{ème} départ ou le 1^{er} dans la règle d'un seul départ, est donné et qu'un faux départ est constaté, les nageurs ne doivent pas être rappelés, mais le fautif sera disqualifié à l'arrivée de la course.

Le starter doit signaler au Juge Arbitre tout nageur qui retarde le départ, refuse de respecter un ordre ou commet tout acte de mauvaise conduite au moment du départ. Le nageur sera averti par le Juge Arbitre qui peut le disqualifier.

Remarques : en cas d'insuffisance d'officiels, le starter peut assumer d'autres fonctions ; juge de nage ou juge à l'arrivée ou juge de virage côté plot de départ. Cette fonction supplémentaire doit être assigné par le Juge Arbitre et notée sur la feuille de jury.

En cas de faux départ, l'annonceur annonce : « faux départ course X, série X, ligne(s) X, mais pas le ou les noms des nageurs fautifs.

Juges de nage : ils prennent place du chaque côté du bassin, s'assurent du respect des règles relatives au style de nage, doivent observer l'exécution des virages et des départs, pour assister les juges de virages.

Il peut être amené à assurer aussi la fonction de juge de virage à la demande expresse du Juge Arbitre. Sa position, au moment du départ est à la corde des 15 mètres (corde de faux départ pour faux départ ou faux départ technique).

Ils rendent compte de toute infraction constatée au Juge Arbitre par écrit. Cette fonction exige une bonne connaissance du règlement de natation. Le juge de nage doit être attentif, doit exercer une surveillance constante des lignes d'eau dont il est responsable et pas seulement la ligne qui se trouve au bord du bassin près de lui. Une présence assidue aux compétitions lui permettra de tenir ce rôle avec efficacité et impartialité.

S'il y a assez d'officiels « A », il est recommandé de mettre deux juges de nage de chaque côté du bassin, pour avoir une meilleur vue sur l'ensemble des lignes d'eau.

Le contrôleur de virage en chef (SW2.4), le chronométrateur en chef (SW2.7), le juge à l'arrivée en chef (SW2.9) : Ces fonctions sont rarement assurées au niveau régional et départemental mais il faut connaître les attributions de chacun d'entre eux, la connaissance du règlement est suffisante pour connaître leur rôle.

Le commis de course : c'est un officiel, responsable de la chambre d'appel qui a pour rôle :

De rassembler les nageurs avant chaque épreuve

De signaler au Juge Arbitre toute absence d'un nageur qui a été appelé

De signaler au Juge Arbitre toute violation constatée par rapport à la publicité sur le maillot ou sur le bonnet.

Le bureau de contrôle ou secrétariat : il est responsable du contrôle des résultats imprimés ainsi que des résultats de temps et de classement de chaque épreuve. Il doit contrôler les forfaits après les séries, les demi-finales et/ou les finales.

Il enregistre les résultats sur les formulaires officiels et dresse la liste des records établis ou améliorés au cours de la compétition.

Pour conserver le titre d'officiel « A » : obligation de participer à 8 réunions par saison sportive (1 réunion = 1 $\frac{1}{2}$ journée).

Dans le cas où l'officiel « A » n'aurait pas effectué ses 8 réunions durant la saison sportive, il devra obligatoirement participer l'année suivante à une session de recyclage avant de pouvoir devenir nouveau officier.

Un officiel ne répondant pas aux critères précédemment énoncés se verra retirer son titre d'officiel. Pour le récupérer, il devra reprendre la procédure depuis le début.

Recyclage des officiels : Les comités régionaux ou départementaux organisent une réunion de recyclage par saison. Chaque officiel « A » et « B » devra y participer au moins une fois tous les 2 ans. Il sera également organisé un recyclage exceptionnel à l'occasion de modifications des règlements.

Les nages :

SW 4 - Le Départ : SW4.1. SW4.2. SW4.3. SW4.4 :

Dans les épreuves de Nage Libre, Brasse, Papillon et 4 Nages individuelles, le départ se fait en plongeant. Dans les épreuves de Dos et de relais 4 Nages, le départ se fait dans l'eau.

Pour la **nage libre**, la **brasse**, le **papillon** et le **4 nages individuel**, le départ s'effectue par un plongeon. Au long coup de sifflet du Juge Arbitre, les nageurs doivent monter sur le plot de départ et y rester.

Au commandement « **A vos marques** » (Take your marks) du starter, les nageurs doivent prendre une position de départ avec, au moins un pied à l'avant des plots de départ. La position des mains est indifférente. Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter donne le signal de départ.

Pour le départ en **dos** et pour les **courses de relais 4 nages**, le départ se fait dans l'eau :

1^{er} coup de sifflet long du Juge Arbitre, les nageurs entrent dans l'eau.

2^{ème} coup de sifflet long, les nageurs doivent retourner à leur position de départ.

Le starter donne l'ordre « A vos marques ». Lorsque tous les nageurs sont immobiles, le starter donne le signal de départ.

-Compétitions individuelles : A partir de la catégorie benjamine, tout nageur partant avant le signal de départ sera disqualifié, que ce soit sur des compétitions de type animation, qualificative ou de référence.

-Compétition par équipes : Le faux départ est autorisé. Dans le cas présent, la règle des deux départs s'applique aux compétitions par équipes organisées par les clubs, les comités départementaux, régionaux ou inscrites au programme fédéral.

-Remarque : une épreuve de relais, lors d'une compétition individuelle doit être considérée comme une épreuve individuelle, donc pas de faux départ.

Si le signal de départ est émis avant que la disqualification ne soit déclarée, la course continue et le ou les nageurs seront disqualifiés à la fin de la course.

Si la disqualification est déclarée avant le signal de départ, le signal ne doit pas être donné. Mais les nageurs restant doivent être rappelés et le starter redonne le départ. Le Juge Arbitre reprend la procédure de départ à partir du long coup de sifflet (le second pour le dos).

-Exception : Pour les compétitions Avenir/Poussin, la règle des deux départs s'applique.

SW 5 - La nage libre : SW5.1. SW5.2. SW5.3 : le nageur peut nager n'importe quel style de nage. Sauf pendant les épreuves de 4 nages individuel ou de relais 4 nage, la nage libre signifie tout style de nage autre que le dos, la brasse et le papillon.

Une partie quelconque du corps du nageur doit toucher le mur à la fin de chaque longueur et à l'arrivée dans son couloir. Une partie quelconque du corps doit couper la surface de l'eau pendant la course, sous réserve qu'il est permis au nageur d'être complètement submergé pendant le virage et sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et à chaque virage. A partir de ce moment là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau.

-Fautes les plus courantes : se tirer à l'aide de la ligne d'eau - s'arrêter - se mettre debout - marcher - prendre une impulsion sur le fond.

SW6 - Le dos : SW6.1. SW6.2. SW6.3. SW6.4. SW6.5 : Avant le signal de départ, les nageurs doivent s'aligner dans l'eau face à l'extrémité de départ, avec les deux mains sur les poignées de départ. Il est interdit de se tenir dans ou sur les trop-pleins ou d'accrocher les orteils au bord du trop-plein.

La position des pieds contre le mur est indifférente. Au signal du départ, le nageur doit se repousser du mur et nager sur le dos durant toute la course, sauf pendant l'exécution des virages. La position sur le dos peut inclure un mouvement de roulis du corps inférieur à 90° par rapport à l'horizontale. La position de la tête est indifférente. Une partie du corps doit couper la surface de l'eau pendant la course. Il est permis que le nageur soit complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et après chaque virage. A partir de ce moment là, la tête doit avoir coupé la surface de l'eau. Lors du virage, il faut qu'une partie quelconque du corps du nageur touche le mur. Pendant le virage, les épaules peuvent être tournées au-delà de la verticale, après quoi, une seule traction continue du bras ou une traction simultanée des deux bras peut être faite pour amorcer le virage. Le nageur doit être retourné à une position sur le dos lorsqu'il quitte le mur. A l'arrivée, le nageur doit toucher le mur en étant sur le dos et dans son couloir.

-Fautes les plus courantes : changement de position sur la longueur (dos/ventre/dos) - mauvaise exécution du virage - reprise de nage en position ventrale - mouvement de traction de bras, battements des jambes indépendants du virage après avoir quitté la position dorsale - position debout sur le fond du bassin - arrivée complètement immergé

SW7 - La brasse : SW7.1. SW7.2. SW7.3. SW7.4. SW7.5. SW7.6 : après le départ et après chaque virage, le nageur peut faire un mouvement de bras se prolongeant jusqu'aux jambes pendant lequel il peut être immergé. Un seul coup de pied de type papillon est autorisé avant le 1^{er} mouvement de jambes. A partir de la première traction de bras après le départ et après chaque virage, le corps doit être sur la poitrine. Il n'est pas permis de se tourner sur le dos, à aucun moment.

Dès le départ et tout au long de la course, le cycle des mouvements doit comporter un mouvement de bras et un mouvement de jambes dans cet ordre. Tous les mouvements de bras doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvements alternés. Les coudes doivent être sous la surface de l'eau, sauf avant, pendant le virage et pour la traction finale à l'arrivée. Les mains doivent être poussées ensemble en avant à partir de la poitrine, au dessous, au niveau ou au dessus de l'eau. Les mains doivent être ramenées en arrière sur ou sous la surface de l'eau. Les mains ne doivent pas être ramenées au-delà de la ligne des hanches, sauf pendant la première traction après le départ et après chaque virage. Pendant chaque cycle complet, une partie quelconque de la tête doit couper la surface de l'eau.

La tête doit couper la surface de l'eau avant que les mains ne se tournent vers l'intérieur au moment de la phase la plus large de la seconde traction. Tous les mouvements de jambes doivent être simultanés et dans le même plan horizontal sans mouvement alternés. Les pieds doivent être tournés vers l'extérieur pendant la phase propulsive. Les mouvements de jambes type « ciseaux » « battement » ou « coup de pied de papillon vers le bas » ne sont pas autorisés. Couper la surface de l'eau avec ses pieds est autorisé si cela n'est pas suivi d'un mouvement vers le bas de type « coup de pied de papillon ». Une arrivée « mains superposées » n'est pas autorisée. Si le nageur se met en position debout sur le fond du bassin, il est disqualifié.

-Fautes les plus courantes : non respect du mouvement propre à la brasse (bras/jambes pour un cycle) - mauvais positionnement des mains (mains/cuisses) - battements des jambes ou mouvement de jambes papillon - mauvais touché lors du virage (une main ou superposées) - position debout - remettre ses lunettes.

SW8 - Le papillon : SW8.1. SW8.2. SW8.3. SW8.4. SW8.5 : Dès le départ et après chaque virage, le corps doit rester sur la poitrine. Lors du virage, sous l'eau, le mouvement de jambes sur le côté est autorisé. Il n'est pas permis de se mettre sur le dos, à aucun moment. Les deux bras doivent être amenés, en avant, ensemble au dessus de la surface de l'eau et ramenés en arrière en même temps tout au long de la course. Tous les mouvements de pieds vers le haut et vers le bas doivent être simultanés. Les jambes et les pieds peuvent ne pas être au même niveau, mais ils ne doivent pas alterner. Le mouvement de brasse des jambes n'est pas autorisé (sauf chez certaines catégories de masters). A chaque virage, le contact doit se faire avec les deux mains simultanément, soit au niveau de l'eau, au dessus ou en dessous.

Au départ et aux virages, un nageur est autorisé à faire un ou plusieurs mouvements de jambes et une traction de bras sous l'eau, ce qui lui permet d'atteindre la surface. Il est permis au nageur d'être complètement immergé sur une distance de 15 mètres au plus après le départ et après chaque virage. A ce moment, la tête doit couper la surface de l'eau. Le nageur doit rester à la surface de l'eau jusqu'au virage suivant ou jusqu'à l'arrivée. Si le nageur se met en position debout sur le fond du bassin, il est disqualifié.

-Fautes les plus courantes : battements de jambes alternatifs - retour des bras vers l'avant sous-marin - bras non projetés ensemble - changement de style de nage (brasse ou NL), lors des virages - toucher le mur alternativement - mouvement de bras sous l'eau, à l'arrivée ou pendant le virage pour toucher plus vite le mur - mauvais touché lors du virage (une main ou superposées) - position debout - remettre ses lunettes.

SW9 - Le quatre nages : SW9.1. SW9.2. SW9.3 :

Individuel : Dans le 4 nages, le nageur couvre les 4 nages dans l'ordre : papillon - dos - brasse - nage libre. Chaque nage doit couvrir un $\frac{1}{4}$ de la distance. Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

-Fautes les plus courantes : départ anticipé - non respect de l'ordre chronologique des nages - en 4 nages individuel, à l'arrivée de son parcours en dos, se met sur le ventre avant de toucher le mur - non respect des règles d'arrivée.

Relais : dans le relais 4 nages, les nageurs couvriront les 4 nages dans l'ordre suivant : dos - brasse - papillon - nage libre. Chaque nage doit couvrir un $\frac{1}{4}$ de la distance. Chaque partie s'achève conformément à la règle qui s'applique à la nage concernée.

-Fautes les plus courantes : départ anticipé d'un nageur - non respect de l'ordre de départ des nageurs prévus sur la fiche de course - à l'arrivée, un nageur dont l'équipe a terminé son parcours, saute dans l'eau avant que tous les nageurs de toutes les équipes aient terminé leur épreuve - toutes les fautes propres à chaque style de nage.

SW10 - La course : SW10.1. SW10.2. SW10.3. SW10.4. SW10.5. SW10.6. SW10.7. SW10.8. SW10.9. SW10.10. SW10.11. SW10.12. SW10.13. SW10.14. SW10.15. SW10.16 : Toutes les courses individuelles doivent être organisées en séparant les filles et les garçons. Un nageur nageant seul une épreuve doit couvrir la distance complète pour se qualifier. Le nageur doit rester, durant toute la course, dans son couloir. Dans toutes les épreuves, un nageur effectuant un virage et réalisant une arrivée, doit avoir un contact physique avec les extrémités du bassin. Le virage est effectué à partir du mur. Il n'est pas permis de se pousser ou de faire un pas au fond de la piscine.

Un nageur qui se tient debout au fond de la piscine pendant une épreuve de nage libre ou pendant la partie nage libre d'un 4 nages ne doit pas être disqualifié, mais il ne doit pas marcher. Il n'est pas permis de tirer sur la ligne d'eau. Gêner un autre nageur, en nageant à travers un autre couloir ou de toute autre manière disqualifiera le nageur. Si la faute est intentionnelle, le Juge Arbitre en informera l'entraîneur de l'auteur.

Maillot : voir liste FFN -lunettes : accessoire autorisé - bonnet : rien dans le règlement de la FFN - possibilité de porter deux bonnets.

Tout nageur qui n'est pas engagé dans une course et qui entre dans l'eau, pendant qu'une épreuve s'y déroule avant que tous les nageurs aient terminé leur course, sera disqualifié pour la prochaine épreuve à laquelle il est inscrit.

Pour qu'un temps puisse être homologué, il faut que cela corresponde à un départ arrêté, c'est-à-dire au signal du starter.

Course	Distances			
50	50			
100	50	100		
200	50	100	200	
200 4 nages	50 papillon			
400	50	100	200	400
400 4 nages	50 papillon	100 papillon		
800	50	100	200	400
1500	50	100	200	400 et 800
Relais 4x100 NL	50	100		
Relais 4x100 4N	50 dos	100 dos		

Le relais : Composé en général de 4 nageurs. Si les pieds d'un nageur ont perdu le contact avec le plot de départ avant que le coéquipier le précédant ait touché le mur, l'équipe sera disqualifiée.

Une équipe de relais sera disqualifiée si un membre de l'équipe, autre que le nageur désigné pour nager, entre dans l'eau lorsque la course est en cours, avant que tous les nageurs des autres équipes aient fini leur course. Les membres d'une équipe de relais et leur ordre doivent être précisés avant la course. Un membre d'une équipe de relais ne peut concourir qu'une seule fois. Le fait de ne pas nager dans l'ordre entraîne la disqualification de l'équipe.

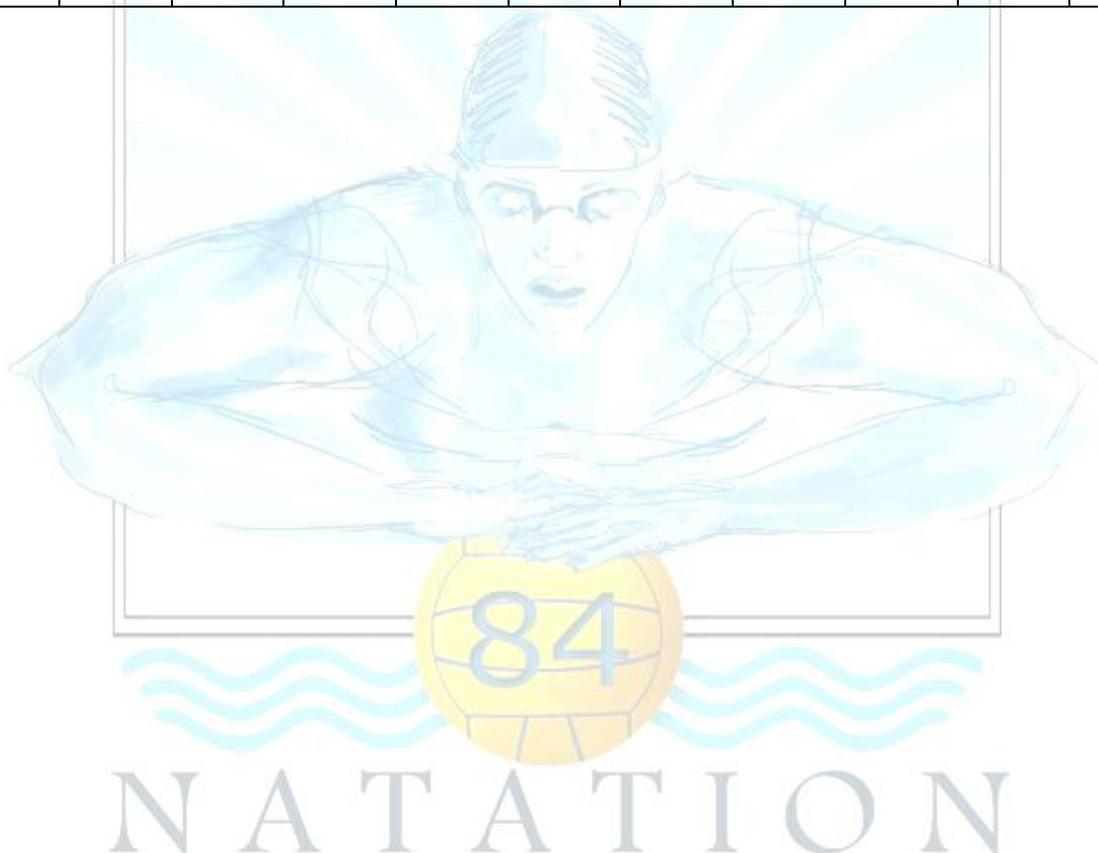
Un nageur ayant fini sa course ou sa distance dans une épreuve de relais, doit quitter le bassin dès que possible sans gêner les autres nageurs qui n'ont pas encore fini, au risque que le nageur fautif ou l'équipe fautive soit disqualifié.

Dans un relais disqualifié, les temps intermédiaires sont enregistrés jusqu'au moment de la disqualification.

Aucune régulation de l'allure n'est autorisée et il est interdit d'utiliser un dispositif ou un plan à cet effet.

L'Attribution des couloirs :

4 couloirs	2	3	1	4						
5 couloirs	3	4	2	5	1					
6 couloirs	3	4	2	5	1	6				
8 couloirs	4	5	3	6	2	7	1	8		
10 couloirs	4	5	3	6	2	7	1	8	0	9



Calcul du temps moyen sur un bassin de 4 couloirs - 12 chronomètres

Plus petit temps : 10' 30" 32 plus grand temps : 10' 30" 58

Différence : $58 - 32 = 26$: ce résultat est à diviser par deux $26/2 = 13$

Ce chiffre est à ajouter au temps le plus petit : $10' 30" 32 + 13 = 10' 30" 45$

Temps moyen de référence : **10' 30" 45**

chronos	Temps essai	Ecart/temps moyen	couloir		
			Premier	Doubleur	Tripleur
1	10 30 42	-3			2
2	10 30 58	+13			4
3	10 30 32	-13			1
4	10 30 44	-1		3	
5	10 33 46	+1	2		
6	10 30 51	+6			3
7	10 30 48	+3		1	
8	10 30 46	+1	3		
9	10 30 49	+4		4	
10	10 30 46	+1	1		
11	10 30 46	+1	4		
12	10 30 45	0		2	
		-17 +30			
Temps moyen choisi :		10' 30" 45			
Somme des écarts :		$+30 - 17 = +13$			
Somme des écarts/nombre de chronos :		$13/12 = +1$			
Temps moyen retenu :		10' 30" 46			

NATATION

Répartition dans les séries pour les compétitions sans finales : Les compétiteurs sont placés en fonction de leur temps d'engagement.

Exemple : cinq couloirs - 18 engagés

Côté gauche				Côté droit	
série	Couloir 5	Couloir 4	Couloir 3	Couloir 2	Couloir 1
1 ^{ère} série		17	16	18	
2 ^{ème} série	14	12	11	13	15
3 ^{ème} série	9	7	6	8	10
4 ^{ème} série	4	2	1	3	5
Face à la piscine depuis l'extrémité de départ (côté plot)					

Exemple : quatre couloirs - 10 engagés :

Côté gauche			Côté droit	
SERIE	Couloir 4	Couloir 3	Couloir 2	Couloir 1
1 ^{ère} série		17	16	18
2 ^{ème} série		14	13	15
3 ^{ème} série	12	10	9	11
4 ^{ème} série	8	6	5	7
5 ^{ème} série	4	2	1	3
Face à la piscine depuis l'extrémité de départ (côté plot)				

NATATION

Répartition dans les séries pour les compétitions avec demi-finales et finales

Exemple : 5 couloirs - 21 engagés

Côté gauche					Côté droit
série	Couloir 5	Couloir 4	Couloir 3	Couloir 2	Couloir 1
1 ^{ère} série		20	19	21	
2 ^{ème} série		17	16	18	
3 ^{ème} série	12	6	3	9	15
4 ^{ème} série	11	5	2	8	14
5 ^{ème} série	10	4	1	7	13
Face à la piscine depuis l'extrémité de départ (côté plot)					

Exemple : 8 couloirs - 30 engagés

Côté gauche						Côté droit		
série	Couloir8	Couloir7	Couloir6	Couloir5	Couloir4	Couloir3	Couloir2	Couloir1
1 ^{ère} série		30	28	26	25	27	29	
2 ^{ème} série	24	18	12	6	3	9	15	21
3 ^{ème} série	23	17	11	5	2	8	14	20
4 ^{ème} série	22	16	10	4	1	7	13	19
Face à la piscine depuis l'extrémité de départ (côté plot)								

Exemple : 10 couloirs - 38 engagés

Côté gauche									Côté droit	
Série	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0
1 ^{ère} série		38	36	34	32	31	33	35	37	
2 ^{ème} série	30	24	18	12	6	3	9	15	21	27
3 ^{ème} série	29	23	17	11	5	2	8	14	20	26
4 ^{ème} série	28	22	16	10	4	1	7	13	19	23
Face à la piscine depuis l'extrémité de départ (côté plot)										

Bassin de 10 lignes : la numérotation est réalisée de zéro à 9. Le couloir portant le N° zéro étant du côté droit et le couloir portant 9 étant du côté gauche. Le nageur le plus rapide est à la ligne 4.

Conclusion : Une compétition de natation se compose d'un ensemble d'acteurs dans un espace restreint, impliqués à des degrés divers afin que tout se passe pour le mieux, pour le bonheur des nageuses et des nageurs.

QUE CHACUN RESPECTE L'AUTRE

QUE CHACUN ASSUME SON ROLE

Les Officiels, Les Entraîneurs, Les Nageuses, Les Nageurs, Les Parents et nous aurons de BELLES
COMPETITIONS en toute convivialité.

LA COMMISSION DES OFFICIELS DU CD84

